

Votre médecin vous a prescrit un **EXAMEN TEP AU PSMA**

Le but de l'examen est de rechercher des accumulations de tissus anormaux au sein de l'organisme.

❖ **Que devez-vous faire ?**

Le jour de l'examen :

- Il n'est pas nécessaire d'être à jeun,
- Prendre votre traitement habituel,
- Ne pas porter de bijoux ni d'objets métalliques

Après l'examen :

Bien s'hydrater toute la journée pour éliminer le produit injecté plus rapidement (sauf indication de restriction hydrique).

❖ **Combien de temps dure l'examen ?**

2h environ.

❖ **Comment se déroule l'examen ?**

Vous serez accueilli(e) par un manipulateur d'électroradiologie qui vous posera une voie veineuse et vous administrera un médicament radiopharmaceutique.
45 à 90 minutes après l'injection, des images seront enregistrées pendant 20 à 30 minutes.

Le médecin nucléaire vous informera oralement des résultats (sauf si vous ne le souhaitez pas).

Le compte rendu sera consultable sur le site <http://imagerie.chu-montpellier.fr/patient> (connexion avec les identifiants et mot de passe présents sur la carte qui vous sera remise à votre arrivée) dans les 48h suivant l'examen.

❖ **Quels papiers devez-vous apporter dans le service ?**

- Carte vitale ou papiers de prise en charge et carte de mutuelle,
- Papiers d'identité,
- Résultats d'examens antérieurs réalisés hors CHU Montpellier.

❖ **Comment se rendre dans le service ?**

Le service de médecine nucléaire se situe au 5^{ème} étage de l'hôpital Gui de Chauliac.
Arrêt de Tram Université Montpellier Triolet (Ligne 1).

Pour plus de renseignements :

📄 Hôpital Gui de Chauliac,
Service de médecine nucléaire,
80 av. Augustin Fliche,
34295 Montpellier, Cedex 5.

✉ medecinenucleairechauliac@chu-montpellier.fr

🌐 <http://scinti.edu.umontpellier.fr/>
Onglet : Service médecine nucléaire

☎ 04 67 33 02 06 📠 04 67 33 69 22

